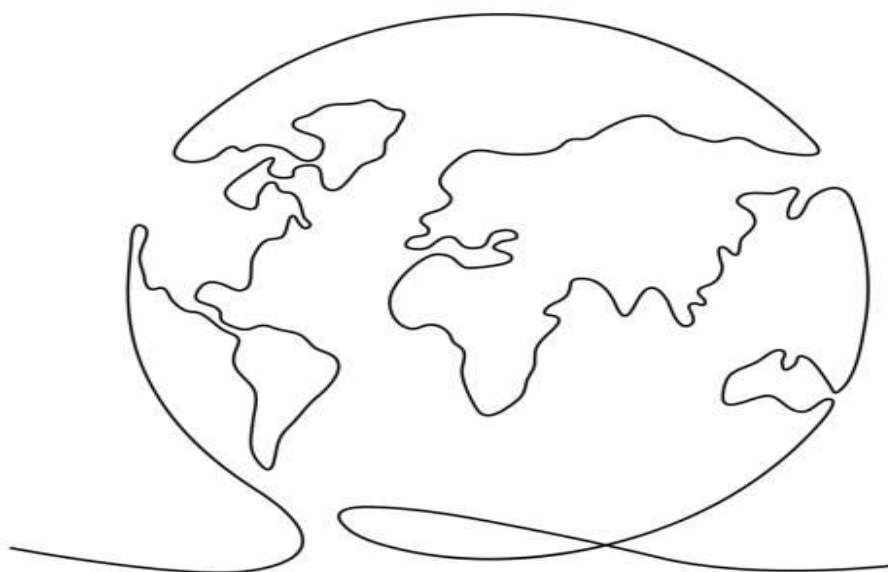


Guide pratique Partir en mobilité 2026 – 2027



Ce guide s'adresse aux étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais - PSL souhaitant étudier à l'étranger.

Grâce aux partenariats de l'école, vous pouvez effectuer une mobilité d'études d'un semestre ou d'une année. Ces échanges, disponibles en Europe et dans le reste du monde, permettent de poursuivre vos études tout en vivant une expérience culturelle enrichissante et en améliorant vos compétences linguistiques.

Ce guide contient toutes les informations nécessaires pour préparer votre mobilité.

1) Programme et destinations

- a) Les conventions
- b) Liste de universités partenaires dans le cadre d'Erasmus +
- c) Liste de universités partenaires hors Erasmus +
- d) Le Double Diplôme ENSAPM - PSL / Université « Federico II » de Naples
- e) Les équivalences (ECTS)

2) Partir en mobilité

- a) Calendrier
- b) Choix de l'année d'étude
- c) Choix du pays - Cartographie
- d) Constitution du dossier de candidature
- e) Critères de sélection des candidatures
- f) Inscription à l'ENSAPM – PSL durant l'année de votre mobilité

3) Préparer son départ

- a) Contrat pédagogique
- b) Cours de langues
- c) Aides financières
- d) Formalités administratives avant le départ

4) De retour en France

Obligations liées au retour de mobilité d'études

6) Contacts

Service des relations internationales

1) Programme et destinations

a) Les conventions

Les échanges s'effectuent dans le cadre de conventions établies avec des universités étrangères.

1. Le programme européen Erasmus+

Ce programme concerne les pays membres de l'Union européenne, l'Espace économique européen et la Turquie. Erasmus+ est le volet « enseignement supérieur » du programme européen d'éducation et de formation.

L'École nationale supérieure d'architecture de l'ENSAPM - PSL est titulaire d'une charte Erasmus+ accordée par la Commission européenne pour la période 2021-2027. Cette charte, complétée par 32 accords avec des universités partenaires, engage l'école dans une démarche de qualité et permet :

- l'obtention d'aides financières à la mobilité étudiante,
- l'exonération des frais de scolarité dans les écoles partenaires,
- la reconnaissance intégrale des crédits obtenus.

Zone Erasmus+

Les pays qui font partie du programme Erasmus + sont les 27 pays de l'Union européenne actuelle (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) auxquels il faut ajouter les trois pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ainsi que deux pays en procédure d'adhésion à l'Union européenne (Turquie et Macédoine du Nord)

2. Les conventions internationales

En dehors du programme Erasmus+, l'école a signé 23 conventions avec des établissements d'enseignement supérieur dans d'autres pays du monde. Ces accords offrent les mêmes avantages :

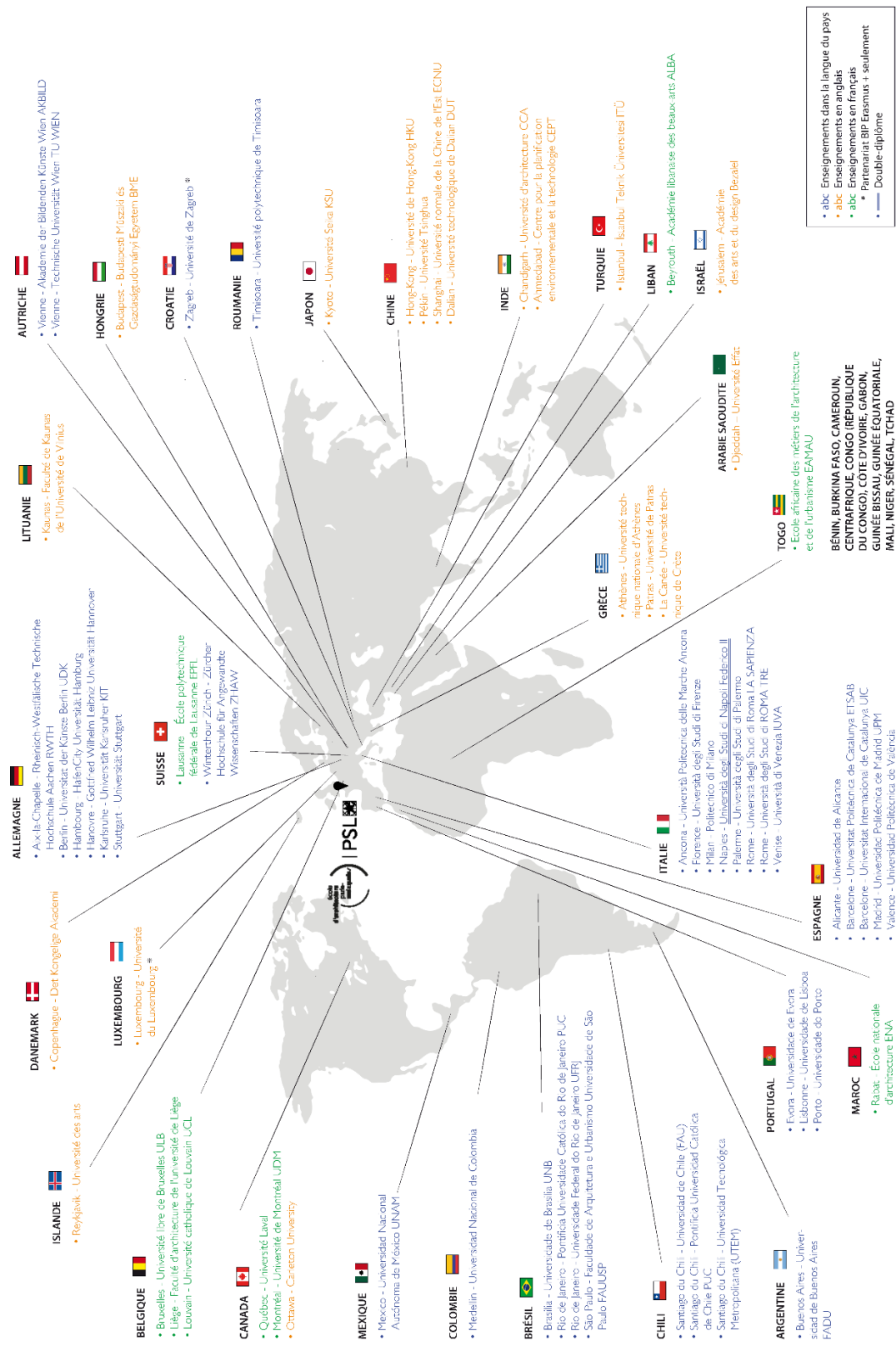
- exonération des frais de scolarité dans les écoles partenaires,
- reconnaissance intégrale des crédits obtenus.

3. Séjours individuels hors convention

Les étudiants souhaitant effectuer un séjour d'études dans un établissement hors convention (Erasmus + ou bilatérale) peuvent proposer un projet personnel. Celui-ci doit être soumis à la commission internationale et respecter le calendrier en vigueur. Dans ce cadre, l'étudiant doit s'acquitter des frais de scolarité de l'établissement d'accueil.

Quel que soit le type de mobilité choisi, l'étudiant doit rester inscrit administrativement à l'ENSAPM – PSL durant toute la durée de son séjour d'études à l'étranger.

Partenaires internationaux de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais – PSL



b) Liste de universités partenaires dans le cadre de mobilités Erasmus +

Pays	Ville	Etablissement
Allemagne	Aix-la-Chapelle	Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen RWTH
Allemagne	Berlin	Universität der Künste Berlin UDK
Allemagne	Hambourg	HafenCity Universität Hamburg
Allemagne	Hanovre	Gottfried Wilhelm Leibniz Universität Hannover
Allemagne	Karlsruhe	Universität Karlsruher KIT
Allemagne	Stuttgart	Universität Stuttgart
Autriche	Vienne	Akademie der Bildenden Künste Wien AKBILD
Autriche	Vienne	Technische Universität Wien TU WIEN
Belgique	Bruxelles	Université libre de Bruxelles ULB
Belgique	Liège	Faculté d'Architecture de l'Université de Liège
Belgique	Louvain	Université catholique de Louvain UCL
Danemark	Copenhague	Det Kongelige Akademi
Espagne	Alicante	Universidad de Alicante
Espagne	Barcelone	Universitat Politècnica de Catalunya ETSAB
Espagne	Barcelone	Universitat Internacional de Catalunya UIC
Espagne	Madrid	Universidad Politécnica de Madrid UPM
Espagne	Valence	Universidad Politècnica de València
Grèce	Athènes	Université technique nationale d'Athènes
Grèce	La Canée	Université technique technique de Crète
Grèce	Patras	Université technique nationale d'Athènes
Hongrie	Budapest	Budapesti Muszaki es Gazdasagtudományi Egyetem BME
Islande	Reykjavik	Listahaskoli Islands / Iceland University of the Arts
Italie	Ancona	Università de Patras
Italie	Florence	Università degli Studi di Firenze
Italie	Milan	Politecnico di Milano
Italie	Naples	Università degli Studi di Napoli Federico II
Italie	Palerme	Università degli Studi di Palermo
Italie	Rome	Università degli Studi di Roma Tre
Italie	Rome	Università degli Studi di Roma 'La Sapienza'
Italie	Venise	Università di Venezia IUAV
Lituanie	Kaunas	Vilniaus Dailes Akademija
Portugal	Evora	Universidade de Evora
Portugal	Lisbonne	Universidade de Lisboa
Portugal	Porto	Universidade do Porto
Roumanie	Timisoara	Université Polytechnique de Timisoara
Turquie	Istanbul	İstanbul Teknik Üniversitesi

c) Liste de universités partenaires hors zone Erasmus +

Pays	Ville	Etablissement
Arabie Saoudite	Djeddah	Effat University
Argentine	Buenos Aires	Universidad de Buenos Aires FADU
Brésil	Brasilia	Universidade de Brasilia UNB
Brésil	Rio de Janeiro	Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro PUC
Brésil	Rio de Janeiro	Universidade Federal do Rio de Janeiro UFRJ
Brésil	Sao Paulo	Faculdade de Arquitetura e Urbanismo Universidade de São Paulo FAUUSP
Canada	Montréal	Université de Montréal UDM
Canada	Ottawa	Carleton University
Canada	Québec	Université Laval
Chili	Santiago du Chili	Pontificia Universidad Católica de Chile PUC
Chili	Santiago du Chili	Universidad Tecnológica Metropolitana UTEM
Chili	Santiago du Chili	Universidad de Chile FAU
Chine	Dalian	Université technologique de Dalian DUT
Chine	Pékin	Université Tsinghua
Chine	Shanghai	Université normale de la Chine de l'Est ECNU
Colombie	Medellín	Universidad Nacional de Colombia
Chine	Hong-Kong	Université de Hong-Kong HKU
Inde	Ahmedabad	Centre pour la planification environnementale et la technologie CEPT
Inde	Chandigarh	Université d'architecture Chandigarh
Israël	Jérusalem	Académie des Arts et du Design Bezalel
Japon	Kyoto	Université Seika KSU
Liban	Beyrouth	Académie Libanaise des Beaux-Arts ALBA
Liban	Beyrouth	American University of Beirut AUB
Maroc	Rabat	Ecole Nationale d'Architecture ENA
Mexique	Mexico	Universidad Nacional Autónoma de México UNAM
Suisse	Lausanne	Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne EPFL
Suisse	Wintertuhr-Zürich	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW
Togo	Lomé	École africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme EAMAU

d) Le Double Diplôme ENSAPM – PSL Université de Naples Federico II

L'ENSAPM – PSL a signé une convention de Double Diplôme (DD) avec l'Université de Naples Federico II. Ce programme permet aux étudiants d'obtenir à la fois le diplôme d'État d'architecte français et la Laurea Magistrale italienne.

Organisation du parcours

- Master 1 : Université de Naples Federico II
- Master 2 : ENSA Paris-Malaquais - PSL

Nombre de places

- 5 places disponibles

Modalités de candidature et financières

Les conditions de candidature et les aspects financiers sont identiques à ceux d'une mobilité d'études. Le DD constitue un vœu lors du dépôt de candidature.

L'Université de Naples Federico II et le DiARC.

Fondée en 1224 par l'empereur Frédéric II, l'Université de Naples Federico II est l'une des plus anciennes universités d'Europe. Elle compte aujourd'hui 26 départements, environ 50 000 étudiants et 2 500 enseignants.

Le Dipartimento di Architettura (DiARC) est issu de l'ancienne faculté d'Architecture créée en 1935. Il propose un programme unique en 5 ans, sanctionné par la Laurea Magistrale in Architettura - Progettazione Architettonica (MAPA), dans lequel s'inscrit le double diplôme.

Contact pour plus d'informations

- ✉ Maria SALERNO (enseignante) : maria.salerno@paris-malaquais.archi.fr
- ✉ Service des Relations Internationales (SRI) : international@paris-malaquais.archi.fr

Statut spécifique du programme de double diplôme

Le programme de double diplôme est exempté de la définition d'un programme de mobilité d'études, bien que les étudiants inscrits à ce programme aient droit à des allocations de mobilité d'études.

Cela signifie qu'un étudiant qui a déjà effectué un programme de mobilité d'études en L3 peut toujours postuler au programme de double diplôme.

<https://paris-malaquais.archi.fr/etudes/p/doubles-diplomes/>

e) Équivalences et crédits ECTS

Dans le cadre du programme européen Erasmus+, un semestre correspond à 30 ECTS (*European Credit Transfer System*), soit 60 ECTS pour une année universitaire complète.

Le système de crédits peut varier dans certaines universités hors Europe. Les étudiants en échange international doivent se référer aux indications spécifiques mentionnées en bas de page.

➤ Validation du contrat d'études

Il est essentiel de faire valider votre contrat d'études (*learning agreement*) auprès du Service International, soit avant votre départ, soit au début de votre mobilité.

➤ Règles de validation des enseignements

L'étudiant ne peut valider que les enseignements correspondant strictement au(x) semestre(s) effectués dans l'établissement partenaire. Aucune validation de matières des années précédentes ou ultérieures n'est possible.

★ Licence 3 – Validation des ECTS en mobilité

Possibilité de départ : 1 semestre ou 1 an

Vous devez valider **27 ECTS** par semestre dans l'université d'accueil, répartis de la manière suivante :

Langue : 2 ECTS maximum

Projet en architecture : 12 ECTS minimum

Cours théoriques et outils : 13 ECTS restants

Éléments à valider à l'ENSAPM – PSL

Certains éléments du cursus doivent obligatoirement être validés à l'ENSAPM-PSL et ne sont pas inclus dans les 27 ECTS mentionnés ci-dessus :

Stage de première pratique (4 ECTS)

Bilan de licence (1 ECTS)

- ➔ Important : Le stage doit être validé à l'ENSAPM-PSL et ne peut pas faire l'objet d'une convention avec l'université d'accueil.

★ Master 1 – Validation des ECTS en mobilité

Possibilité de départ : un seul semestre (S7 ou S8)

Recommandation

Dans la mesure du possible, il est préférable de partir en mobilité au second semestre (S8) afin de faciliter la validation des séminaires R7 ou R8 à l'ENSAPM – PSL.

Vous devez valider **22 ECTS** par semestre dans l'université d'accueil, répartis de la manière suivante :

Langue : 2 ECTS maximum

Projet en architecture : 12 ECTS minimum

Cours théoriques et outils : 8 ECTS restants

Certains éléments du cursus doivent obligatoirement être validés à l'ENSAPM-PSL et ne sont pas inclus dans les 22 ECTS mentionnés ci-dessus :

Stage obligatoire

- Le stage master (2 mois à plein temps, 8 ECTS) doit être validé à l'ENSAPM– PSL.
- Il peut être effectué à l'étranger après votre séjour d'études, à condition d'avoir fait une demande avant votre départ.

Séjour d'études dans le cadre d'une convention internationale

Pour les étudiants inscrits dans des universités hors Europe n'utilisant pas le système ECTS, une conversion des crédits locaux en ECTS est nécessaire.

Méthode de conversion : appliquer une règle de trois afin d'ajuster le nombre de crédits obtenus dans l'université d'accueil au système ECTS.

À titre d'exemple et sous réserve de confirmation :

Argentine Buenos Aires - FADU : Crédits semestriels équivalent à 300 heures enseignement

Canada Montréal - Université de Montréal UDM : 15 crédits semestriels

Canada Ottawa - Carleton University : 0,5 crédits = 6 ECTS // 2 crédits = 24 ECTS // 2,5 crédits = 30 ECTS

Canada Laval - Université de Laval : 15 crédits semestriels – 6 de projet et 9 de cours

Brésil Rio de Janeiro - PUC : 20 crédits semestriels

Brésil Rio de Janeiro - UFRJ : 15 crédits semestriels // 1 crédit théorique = 15 heures // 1 crédit pratique = 30 heures

Brésil Sao Paulo - Universidade de São Paulo : 15 crédits semestriels - 2 ECTS = 1 crédit USP

Chili Santiago - PUC : 35/40 crédits semestriels minimum

Chili Santiago – UTEM : 1CS = 1 ECTS

Chine Shanghai - ECNU : 15 crédits par semestre

Chine Hong Kong – University HKU : 28 crédits semestriels

Colombie Medellin - Universidad Nacional de Colombia : 10 crédits semestriels minimum

Inde Ahmedabad - pour 1 semestre CEPT: 20 crédits locaux = 30 ECTS

Japon Kyoto - Seika University KSU : 12 crédits semestriels

Mexique Mexico - Universidad Nacional Autonoma de Mexico UNAM : 30 crédits semestriels

2) Partir en mobilité

a) Calendrier (susceptible d'évoluer)

Octobre	Séance d'information sur les modalités et les différentes destinations Erasmus Days Ouverture du dépôt des candidatures pour les mobilités
Fin Janvier	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Février	Sélection par la commission et diffusion des résultats
Mars	Nomination institutionnelle des étudiants par l'ENSAPM-PSL auprès des établissements partenaires pour les mobilités du semestre 1 et de l'année universitaire
Septembre	Nomination institutionnelle des étudiants par l'ENSAPM-PSL auprès des établissements partenaires pour les mobilités du semestre 2
Mai	Commission de validation des mobilités pour les étudiants partis au semestre 1
Fin Août - Septembre	Commission de validation des mobilités pour les étudiants partis au semestre 2 et à l'année.

b) Choix de l'année d'étude

Vous pouvez partir en mobilité à l'étranger dès la Licence 3 ou en Master 1 :

⇒ Licence 3 : 1 ou 2 semestres (S5 et/ou S6)

Attention : les prolongations sur place ne sont pas autorisées. Réfléchissez bien à la durée souhaitée avant votre départ.

⇒ Master 1 : 1 seul semestre (S8 recommandé).

Conditions générales :

- **Validation des UE préalables** : Il est impossible de partir en mobilité si des rattrapages ou des validations restent à effectuer au moment du départ. Toutes les UE des années précédentes doivent être entièrement validées.

Exemple : Un étudiant qui souhaite partir en L3 doit avoir validé 120 ECTS

Un étudiant qui souhaite partir en M1 doit avoir validé 180 ECTS

- **Obligation d'information en cas d'échec** : Tout étudiant ayant échoué à un examen de l'ENSAPM - PSL avant son départ en mobilité doit en informer immédiatement le SRI dès qu'il en a connaissance.
- **Inscription aux cours** : Quel que soit votre niveau, vous devez vous inscrire à un nombre suffisant de cours dans l'école partenaire afin de valider par équivalence les ECTS requis pour votre mobilité.

Aménagements spécifiques :

Si vous bénéficiez d'un aménagement de scolarité (lié à un état de santé temporaire ou permanent), merci d'informer le SRI afin d'adapter au mieux l'organisation de votre mobilité.

c) Choix du pays - Cartographie

Dans le cadre de votre candidature à une mobilité d'études à l'étranger, vous pouvez sélectionner jusqu'à cinq destinations, classées par ordre de préférence en fonction de votre projet d'études et de votre futur projet professionnel.

Important : Le nombre de places dans les universités partenaires étant limité, choisissez uniquement des établissements qui vous conviennent réellement et que vous seriez prêt à intégrer.

Comment bien choisir votre destination ?

→ S'informer en amont

- Assister à la séance d'information durant les Erasmus Days
- Prendre connaissance des conditions de candidature spécifiques à chaque établissement (susceptibles d'évoluer chaque année, voir annexe).
- Consulter les sites internet des universités partenaires (sans prendre contact directement avec elles avant votre nomination)
- Demander conseil à vos enseignants

→ Vérifications à effectuer

- Comparer les calendriers académiques : assurez-vous que les dates du semestre du partenaire ne chevauchent pas les examens de l'ENSAPM - PSL. Vous devez impérativement commencer votre semestre en présentiel dans l'établissement d'accueil.
- Améliorer ses compétences linguistiques et passer des certifications récentes (TOEFL, IELTS...) si exigées par l'université partenaire.

→ Sources d'informations utiles

- Consulter les dossiers de retour de mobilité disponibles au bureau SRI.
- Explorer le site internet des universités partenaires pour des informations à jour, notamment concernant les tests linguistiques.

→ Bénéficier de conseils et retours d'expérience

- Échanger avec vos enseignants.
- Contacter le SRI pour obtenir des conseils sur la préparation du dossier, les bourses de mobilité et le choix des destinations.
- Participer à la rencontre internationale pour échanger avec des étudiants revenus de mobilité et des étudiants internationaux actuellement à l'ENSAPM - PSL.
- Discuter directement avec des étudiants ayant effectué une mobilité ou en cours de séjour à l'étranger.

Découvrez la cartographie

Le Service des relations internationales de l'ENSA Paris-Malaquais — PSL présente une cartographie interactive des partenariats, projets et activités internationales menés depuis 2021.

Accessible à tout moment, elle vise à informer et renforcer la visibilité sur les actions internationales et à valoriser l'implication de l'ensemble de la communauté.

<https://paris-malaquais.archi.fr/international/p/cartographie/>

d) Constitution du dossier de candidature

Double dépôt du dossier de candidature :

◆ Envoi numérique :

Par WeTransfer à international@paris-malaquais.archi.fr

Format : Un seul document PDF

Merci de nommer vos documents ainsi :

nom.prenom_nom_du_document (exemple dupond.lea_fiche_candidature)

◆ Dépôt papier :

Boîte aux lettres du SRI (*3e étage, bâtiment Perret, en face de l'ascenseur*)

Format du dossier : Dossier relié A4 format portrait

Contenu du dossier (dans l'ordre) :

✓ a) Formulaire récapitulatif de candidature (page de garde – cf. annexe de ce guide) avec vos cinq choix de destination.

✓ b) Lettre de motivation - Un paragraphe dédié pour chaque destination demandée.

✓ c) CV – maximum 2 pages

✓ d) Relevés de notes depuis votre arrivée à l'ENSAPM – PSL (ou d'autres établissements si vous arrivez récemment à Malaquais)

✓ e) Attestations ou tests de langues, si exigés par l'établissement partenaire

✓ f) Portfolio raisonné de vos travaux antérieurs et en cours en relation avec votre candidature de mobilité, précisant si les travaux sont individuels ou en groupe - 10 pages maximum recto-verso (soit 20 pages recto maximum)

e) Sélection des candidatures

La commission Internationale est responsable de la sélection des candidats à la mobilité. Cette instance souveraine contribue également à la stratégie et aux actions internationales de l'établissement. Le Service des études et le Service de la Recherche participent également à la commission internationale aux côtés des enseignants.

La commission Internationale examine les candidatures sur la base des critères suivants.

1. Résultats académiques obtenus depuis le début du cursus en architecture.
2. Compétences linguistiques en fonction des destinations choisis.
3. Adéquation du choix de l'étudiant par rapport aux destinations choisies, en fonction de son projet d'études et de son projet professionnel
4. Qualité du portfolio par rapport au choix des destinations (une séance de méthodologie sera proposée en décembre) comme reflet du projet.

Principes de la sélection :

- La sélection est réalisée de manière collégiale.
- Tous les premiers choix sont examinés en priorité, suivis des deuxièmes, puis des troisièmes, etc.
- Les étudiants ayant candidaté l'année précédente sans avoir été retenus ne bénéficient pas de priorité.

La commission peut refuser une mobilité si elle estime qu'une année supplémentaire à l'ENSAPM - PSL serait bénéfique avant le départ.

Processus de sélection et annulations

- **Décision de la commission internationale :**
La commission se réunit en février, et les résultats sont communiqués par courriel dans les jours suivants.
- **Sélection par l'établissement partenaire :**
La sélection par l'ENSAPM - PSL ne garantit pas l'admission dans l'université choisie. Certains établissements, comme Berlin, Copenhague ou Vienne, effectuent leur propre sélection après celle de l'ENSAPM -PSL.
- **Annulation possible de la mobilité :**
Une mobilité peut être annulée :
 - Si, au moment du départ, vous n'avez pas obtenu 120 ECTS validant l'année universitaire précédente, ce qui implique la validation de tous les studios.
 - En fonction de la décision de l'établissement partenaire.
 - En fonction d'événements extérieurs (ex. : fermeture des frontières, etc.).

✦ **À noter :** Après la décision de la commission, aucun changement de destination n'est autorisé, quel que soit le motif. Il est donc primordial de bien réfléchir à l'ensemble de ses choix avant de soumettre sa candidature. L'ENSAPM - PSL ne propose pas d'autre destination en cas d'annulation, quelque en soit la raison.

Processus de candidature auprès du partenaire

Le processus de candidature se déroule en trois étapes :

1 Nomination

- Une fois votre candidature validée par la commission internationale, le SRI vous nomme officiellement auprès de l'école étrangère.
- Vous serez informé(e) une fois cette nomination faite.

⚠ **Important :** Les étudiants ne doivent pas contacter l'établissement partenaire avant la nomination officielle effectuée par le SRI.

2 Admission et inscription

- L'école partenaire vous contactera directement pour vous expliquer la procédure d'inscription.
- Vous pouvez aussi consulter son site internet pour plus d'informations.
- Les calendriers de nomination et d'inscription varient selon les établissements et peuvent s'étaler sur plusieurs mois.

3 Constitution du dossier d'inscription

L'étudiant doit constituer son dossier d'inscription et s'assurer du bon suivi de sa candidature. Il est responsable de fournir tous les documents demandés dans les délais impartis.

Accompagnement du SRI

Le SRI reste disponible pour accompagner l'étudiant si besoin.

f) Inscription à l'ENSAPM – PSL durant l'année de votre mobilité

✓ Avant votre inscription :

- Vous devez obligatoirement vous acquitter de la contribution "Vie étudiante et de campus" (CVEC) en ligne.

✓ Inscription administrative :

- Obligatoire, quelle que soit votre destination.
- Vous restez inscrit(e) à l'ENSAPM – PSL et n'avez pas à payer de droits d'inscription dans l'école partenaire.

3) Préparer son départ

Avant de partir en mobilité, l'étudiant doit obligatoirement :

- Veiller à son inscription administrative à l'ENSAPM – PSL avant son départ.
- S'assurer d'être couvert par une sécurité sociale valide dans le pays d'accueil.
- Souscrire à une assurance rapatriement et à une assurance responsabilité civile.

Il est également conseillé de :

- **Consulter la rubrique « Préparer son voyage »** sur le site de l'Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>. Le centre médical de l'Institut Pasteur propose des recommandations utiles pour bien préparer votre voyage sur le plan médical.
- **S'inscrire sur le Fil d'Ariane** (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) : <https://fildariane.diplomatie.gouv.fr/fildariane-internet/accueil>. Ce dispositif permet aux voyageurs français d'enregistrer les informations relatives à leur voyage à l'étranger, afin de recevoir des alertes en cas de situation de crise dans le pays de destination.

a) Formalités administratives avant le départ

✦ Papiers d'identité

✓ Union Européenne → Carte nationale d'identité en cours de validité.

✓ Hors UE → Passeport obligatoire (vérifiez la durée de validité).

 **Attention :** Certains pays exigent une validité de passeport supérieure à la durée de séjour.

🔗 Anticipez les délais de rendez-vous et de délivrance si vous devez renouveler ou obtenir un passeport.

✦ Visa

Hors Union Européenne → Visa généralement obligatoire.

Où se renseigner ?

🌐 Site internet ou ambassade du pays concerné et sur www.diplomatie.gouv.fr (rubrique Conseils aux voyageurs)

 **Attention :** Les délais de traitement peuvent être longs et complexes.

✓ Anticipez ! Ne vous y prenez pas à la dernière minute.

✦ Sécurité sociale & couverture santé

✦ Actions à faire avant votre départ :

- ✓ Mettre à jour votre carte Vitale.
- ✓ Créer / vérifier votre compte sur ameli.fr.
- ✓ Vérifier votre couverture santé et votre responsabilité civile pour votre séjour à l'étranger.

Demander une carte européenne d'assurance maladie avant votre départ en zone Europe.

💡 Astuce : Une complémentaire santé adaptée aux étudiants peut être utile selon votre destination.

✦ Assurance Responsabilité Civile

✦ Obligatoire pour votre mobilité à l'étranger.

✦ À vérifier auprès de votre assurance habitation : elle inclut souvent une couverture responsabilité civile.

✦ Assurez-vous que :

- ✓ Elle vous couvre à l'étranger.
- ✓ Elle est valable pour toute la durée de votre séjour.

💡 Astuce : Si votre assurance actuelle ne couvre pas l'étranger, renseignez-vous auprès de votre banque ou d'une compagnie d'assurance pour une extension de garantie.

Conditions sanitaires d'entrée dans le pays de mobilité

Il est de votre responsabilité de vous renseigner sur les conditions d'entrée spécifiques à votre pays de destination.

Selon votre destination, certains vaccins peuvent être obligatoires ou recommandés. Il est important de vous renseigner en amont afin d'être en conformité avec les exigences sanitaires du pays.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Institut Pasteur.

Pour obtenir toutes les informations à jour concernant les exigences sanitaires (vaccins obligatoires, tests médicaux, restrictions, etc.), consultez le site du Ministère des Affaires Étrangères : diplomatie.gouv.fr.

b) Contrat pédagogique

✦ Qu'est-ce que le contrat pédagogique ?

C'est votre plan de cours à suivre dans l'université d'accueil.

✓ Obligatoire pour :

- Zone Erasmus → Annexe du contrat Erasmus de mobilité (Dispositif OLA EWP)

<https://learning-agreement.eu/>

- Hors zone Erasmus → Il est fortement recommandé de présenter au préalable son plan de cours au service des relations internationales de l'ENSAPM-PSL pour validation des équivalences et crédits.

Informations utiles :

- Code Erasmus de l'ENSAPM – PSL : F PARIS319
- Code ISCED de l'architecture : 073

✦ Le contrat pédagogique doit inclure :

- Des enseignements en lien avec l'architecture.
- 1 studio de projet par semestre.
- Un nombre suffisant de crédits validés dans l'université d'accueil.

✦ Dès votre arrivée dans l'université d'accueil

Vous devez envoyer au SRI par mail votre attestation d'arrivée signée par le responsable de l'université partenaire.

c) Cours de Langues

✓ Pourquoi améliorer votre niveau de langue ?

- La maîtrise de la langue du pays d'accueil favorise la réussite académique.
- Certaines universités exigent un niveau minimum (voir liste des partenariats).

✓ Cours de langue et validation d'ECTS

- Les cours suivis pendant la mobilité peuvent être validés à hauteur de 2 ECTS maximum par semestre.
- Ils doivent figurer sur le relevé de notes.

✓ Où apprendre une langue à Paris ?

- **Instituts culturels** : www.ficep.info
- **Mairie de Paris** : www.paris.fr
- **Allemand**: [Goethe Institut](#)
- **Italien** : [Centre Culturel Italien](#)
- **Espagnol** : [Instituto Cervantes](#)
- **Portugais** : [Institut Portugais](#)
- **Anglais** : [British Council](#)

d) Aides financières

Aucune démarche n'est à effectuer de votre part concernant le calcul et le versement de vos allocations de mobilité : le Service des relations internationales se charge de constituer et de transmettre votre dossier au service financier de l'école.

Bonne nouvelle ! Vous pouvez conserver votre bourse sur critères sociaux du CROUS pendant votre mobilité.

En plus, vous pouvez bénéficier de deux aides différentes durant votre mobilité, gérées par l'ENSAPM-PSL :

- En zone Erasmus : une aide du ministère de la Culture AMI + une aide Erasmus
- Hors-zone Erasmus : une aide du ministère de la Culture AMI + une aide spécifique de l'ENSAPM-PSL

80% du montant des aides sont versés lors du premier mois de mobilité. Les 20% restant sont versés lorsque le portfolio de retour de mobilité est communiqué au SRI (et après avoir complété et soumis le rapport du participant pour les mobilités en zone Erasmus+).

En cas d'interruption de votre mobilité avant la fin prévue, un remboursement du trop-perçu devra être effectué.

1 Aide à la mobilité internationale du ministère de la Culture (AMI)

Montant de l'Aide

Statut	Mobilité d'1 an (max 6 mois financés)	Mobilité d'1 semestre (max 4 mois financés)
Boursiers CROUS	400 € / mois	400 € / mois
Non boursiers – aide d'urgence	152 € / mois	152 € / mois

Les étudiants boursiers doivent fournir au SRI la notification BCS du CROUS de l'année de mobilité.

2 Aide Erasmus+ (pour les mobilités dans la zone Erasmus+)

L'aide à la mobilité est composée de 2 parties :

la contribution aux frais de séjour calculé sur la base du taux mensuel de chaque groupe pays et

la contribution aux frais de voyage en fonction de la tranche kilométrique et du moyen de transport éco responsable ou standard.

Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	370 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Tchéquie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie	310 €

3 Aide spécifique ENSAPM – PSL (en dehors de la zone Erasmus+)

Montant : 250€/mois

Durée maximale de versement :

✓ 5 mois → Mobilité d'un semestre

✓ 9 mois → Mobilité d'une année

4 Complément d'allocation au titre de l'inclusion

Vous pouvez bénéficier d'un complément de bourse de 250€ mensuel si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Boursier sur critères sociaux (échelons 4, 5, 6 ou 7) : transmettez votre attestation BCS.
- Représentants légaux résidents en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) : vérifiez si l'adresse fiscale du foyer de rattachement est située en QPV. Si c'est le cas, transmettez l'avis d'imposition de votre représentant légal.

<https://sig.ville.gouv.fr/>

- Représentants légaux résidents en Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) : vérifiez si l'adresse fiscale du foyer de rattachement est située en ZFRR. Si c'est le cas, transmettez l'avis d'imposition de votre représentant légal.

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F31139>

- Étudiant en situation de handicap : transmettez votre justificatif de reconnaissance administrative.
- Étudiant atteint d'une affection de longue durée (ALD) : transmettez votre attestation médicale.
- Étudiant rencontrant des difficultés financières exceptionnelles : transmettez une attestation délivrée par un service social.

5 Mobilité écoresponsable (« Green Travel »)

Vous pourrez bénéficier du complément forfaitaire « Green Travel ».

En zone Erasmus +, si vous effectuez votre trajet aller-retour avec l'un des moyens de transport suivants :

- train ;
- car (autocar longue distance) ;
- covoiturage ;
- vélo ;

En dehors de la zone Erasmus +, si vous effectuez votre trajet aller-retour avec l'un des moyens de transport suivants :

- train ;
- car (autocar longue distance) ;
- covoiturage ;
- vélo ;
- avion : option de compensation des émissions de carbone ou achat de combustible aérien durable SAF proposés par la compagnie aérienne lors de l'achat de votre billet.

À l'issue de votre mobilité, merci de nous transmettre les justificatifs de vos trajets aller et retour afin que nous puissions vérifier votre éligibilité au complément « Green Travel ».

4) De retour en France

a) Obligations liées au retour de mobilité d'études :

1. Pour tous les étudiants : **Portfolio de retour de mobilité** : Une information sur votre portefeuille de retour de mobilité, qui résumera votre expérience à l'étranger et les compétences acquises, vous sera envoyé par voie électronique avant la fin de votre séjour. Vous devrez le renvoyer dûment complété pour valider vos crédits obtenus lors de la mobilité.
2. Pour les étudiants en zone Erasmus+ : **Rapport du participant ERASMUS +** : À la fin de votre mobilité, vous devez compléter et soumettre un rapport en ligne dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'invitation. Ce rapport est obligatoire pour pouvoir recevoir le dernier versement de l'aide financière.

Parrainage :

Vous aurez la possibilité de devenir référent pour les futurs étudiants étrangers à l'établissement où vous avez effectué votre mobilité. Votre rôle sera de les soutenir, les orienter et répondre à leurs questions pour les aider à s'installer et à profiter pleinement de leur expérience.

5) Contacts

Au cours de votre mobilité d'études, votre contact principal à l'école est :

Marie-Sara HOCH
Gestionnaire mobilités Europe et International
 Service des relations internationales
 + 33 (0)1 55 04 56 82
international@paris-malaquais.archi.fr

Frédéric MOREAU-SEVIN
Responsable des relations internationales

Aline DENIS
Chargée de projets européens et internationaux

Dossier de candidature pour une mobilité d'étude

PHOTO

NOM :

Prénom :

Mail ENSA Paris Malaquais – PSL :

Téléphone mobile :

Cycle et année d'études au moment de la candidature (par exemple, L2 ou L3) :

Mobilités antérieures :

Note du projet

	Semestre 1	Semestre 2
L1		
L2		
L3		
M1		

Langues étrangères – classement cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

A1 = utilisateur élémentaire (niveau introductif ou de découverte)

A2 = utilisateur élémentaire (niveau intermédiaire ou usuel)

B1 = utilisateur indépendant (niveau seuil)

B2 = utilisateur indépendant (niveau avancé ou indépendant)

C1 = utilisateur expérimenté (niveau autonome)

C2 = utilisateur expérimenté (niveau maîtrise)

LANGUE	NIVEAU	CERTIFICATION (joindre copie)

VŒUX - Mobilités souhaitées par ordre de préférence

Les choix doivent être clairement argumentés, un par un, dans votre lettre de motivation qui figure dans le dossier.

Choix	Nom complet de l'université souhaitée	Ville	Pays	Période souhaitée
<i>Exemple</i>	<i>Universität der Künste Berlin UDK</i>	<i>Berlin</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Semestre 1</i>
1				
2				
3				
4				
5				

CERTIFICATE OF ATTENDANCE / CERTIFICAT DE PRESENCE

Year/.....

STUDENT NAME and first name :

HOME UNIVERSITY : ENSA Paris-Malaquais - PSL

HOST UNIVERSITY :

CONFIRMATION OF ARRIVAL AND REGISTRATION

We confirm that the above-mentioned student arrived and enrolled at our institution on:

(day/month/year):

Host University :

Name of the signatory :

Position :

Date :

Signature and stamp :

CONFIRMATION OF DEPARTURE

We confirm that the above-mentioned student departed from our institution on:

(day/month/year):

Host University :

Name of the signatory :

Position :

Date :

Signature and stamp :

Dès son arrivée, l'étudiant doit faire compléter et signer par l'université d'accueil la partie « *confirmation of arrival and registration* », puis doit l'envoyer par mail au SRI de l'ENSA Paris-Malaquais- PSL (international@paris-malaquais.archi.fr). Les allocations de mobilité ne peuvent être versées qu'après la réception du certificat d'arrivée.

Avant son départ, l'étudiant doit faire compléter signer par l'université d'accueil la partie « *confirmation of departure* ». Le document ORIGINAL doit être déposé au service des relations internationales de l'ENSA Paris-Malaquais-PSL au plus tard une semaine avant la commission de validation.